



NOVEMBRE 2018

Nous sommes un mouvement citoyen de producteurs français engagés dans une démarche de progrès agricole et environnemental. Nous défendons le bien-manger, pour tous. Nous sommes aujourd'hui capables de proposer de nombreuses espèces végétales qui présentent "Zéro Résidu de Pesticides".

La genèse

**Une nouvelle offre
Fédérer un Collectif
d'entreprises de production
autour de la promesse
"Zéro Résidu de Pesticides"
pour créer une nouvelle offre :
une attente forte !**

Le Collectif a été initié dans la filière Fruits et Légumes. Au sein de cette filière, les 44 premiers membres pèsent actuellement plus de 10% de la production française totale. Derrière ces 44 entreprises, il y a aujourd'hui plus de 3000 producteurs français. Des centaines d'entre eux sont aujourd'hui prêts ou sur le point de produire des espèces végétales "Zéro Résidu de Pesticides".

- Une porte ouverte par Les Paysans de Rougeline avec le lancement, en avril 2017, de la première gamme de Fruits & Légumes (tomate et fraise) "Zéro Résidu de Pesticides"
- Quelques entreprises de la filière motivées pour comprendre, échanger sur cette initiative
- Une première rencontre en septembre 2017
- La volonté affirmée de créer un Collectif pour développer le "Zéro Résidu de Pesticides" en France
- 7 entreprises fondatrices qui ont imaginé une méthodologie applicable pour toutes les espèces de Fruits & Légumes (concept, marque label)
- Et annoncent le 7 février 2018 le lancement officiel du Collectif...



... au 1^{er} novembre 2018



Les constats

Des consommateurs inquiets pour leur santé

79% des Français jugent probable le risque que les aliments nuisent à leur santé

93% des Français considèrent que la présence de pesticides dans leurs aliments impacte leur santé

89% des Français souhaitent être informés de la présence ou non de pesticides dans les produits alimentaires (à travers un étiquetage)

Nous souhaitons, à raison, être réellement informés sur le contenu de notre assiette, pouvoir faire des choix éclairés...

SOURCES :

- Etude "De la perception des risques à la prise en compte des inquiétudes alimentaires" Première analyse des résultats de l'étude "Inquiétudes" 2016 (OCHA - Université de Toulouse - CREDOC) JEAN-PIERRE POULAIN Professeur Université de Toulouse, CERTOP-CNRS, Chair of Food Studies: Food, Cultures and Health, Taylors University Kuala Lumpur
- Sondage IFOP/WWF
- Olivier Dauvers – Source SIAL

**COLLECTIF
NOUVEAUX
CHAMPS**
Des producteurs engagés !

La promesse

Un engagement de résultat avec des moyens pour y parvenir...

Notre engagement porte sur l'absence de résidu des **Substances Actives (SA) non compatibles avec le Programme Zéro Résidu de Pesticides**. Ces Substances Actives sont répertoriées dans la liste des SA non compatibles (dite liste grise et noire) avec le Programme Zéro Résidu de Pesticides et analysées par un laboratoire indépendant certifié COFRAC.

Cette liste comprend :

- les Substances Actives analysées dans le cadre de nos plans de surveillance résidus internes enrichis d'année en année et intégrant :
 - les Substances Actives homologuées et retirées (retrait d'AMM)
 - les Substances Actives recherchées dans le cadre des Plans d'Autocontrôle en vigueur
- complétées avec :
 - les Substances Actives de la famille des Néonicotinoïdes, ayant une homologation ou non

- les Substances Actives "décriées" (comme le glyphosate)

- les SA susceptibles de générer des résidus en raison de l'existence d'autres cultures dans l'environnement proche de la culture (risques de contaminations croisées).

Cette liste pourra évoluer avec le temps et les évolutions réglementaires.

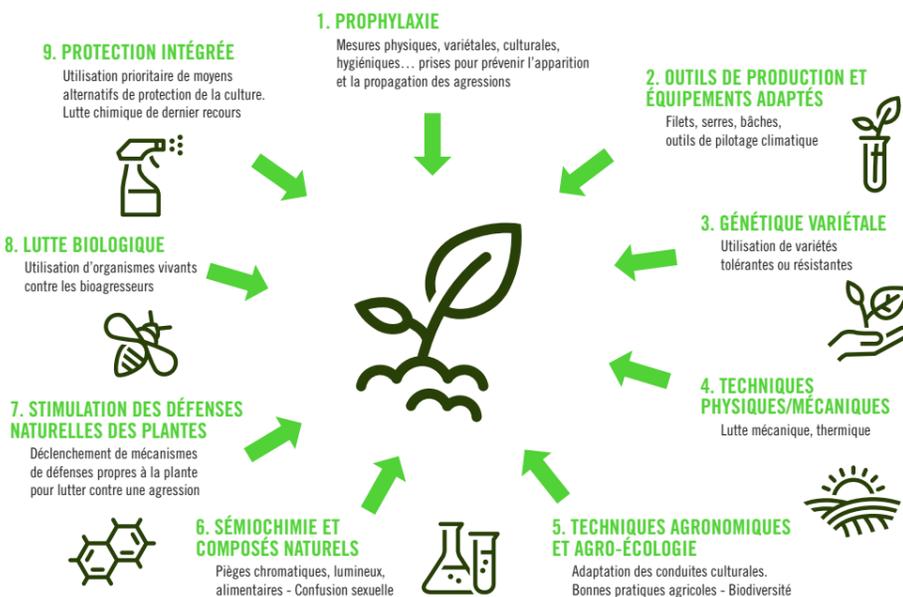
L'absence de résidu est déterminée, pour chaque Substance Active analysée, par un résultat inférieur à la **Limite de Quantification (LQ)**.

Celle-ci est définie comme étant la plus petite valeur quantifiable par les laboratoires avec une précision "acceptable" (document Santé 11945/2015, Commission Européenne). À l'heure actuelle, les performances des instruments de mesure conduisent pour la majorité des résidus de substances actives à une limite de quantification de **0,00001 g/kg**.

Comment?

Nos bonnes pratiques agricoles : une combinaison de moyens pour contrôler les bioagresseurs des cultures

Pour chaque adhérent du Collectif, et pour chaque espèce, la stratégie technique alternative selon le schéma ci-dessus fait l'objet d'une formalisation et d'un accompagnement pour les producteurs engagés dans la démarche. Notre méthode s'appuie sur une approche globale du système de production, avec l'ensemble des 9 pratiques complémentaires...



Le cahier des charges

Afin de garantir cette promesse, et au-delà des analyses sur les produits dans la démarche, un cahier des charges accompagné d'un référentiel sur l'ensemble de la filière est mis en place et fait l'objet d'un contrôle externe.

Les procédures de contrôle

- Les analyses sur les espèces végétales concernant les substances actives cibles sont effectuées par un laboratoire accrédité COFRAC
- Les structures commerciales, les stations et les producteurs sont audités. La base de l'audit est une grille d'évaluation de conformité au référentiel "Zéro Résidu de Pesticides". Organisme de contrôle référencé par le Collectif : Iris Contrôle - www.iris-contrôle.com





Premier bilan de campagne

Une nette réduction de l'IFT

(Indicateur de fréquence de Traitements phytosanitaires)

La démarche est claire : l'objectif n'est pas seulement d'offrir des espèces végétales "Zéro Résidu de Pesticides" aux consommateurs, il est aussi de poursuivre l'amélioration des pratiques culturales pour préserver les agriculteurs et l'environnement, ce qui passe par une réduction drastique de l'utilisation de pesticides de synthèse pendant le cycle de culture.

Pour arriver au résultat "Zéro Résidu de Pesticides", les producteurs s'appuient sur une approche systémique économe en pesticides et déploient des pratiques innovantes pour contrôler les bio agresseurs des cultures. Cette combinaison de moyens s'appuie notamment sur des méthodes de prévention et des méthodes culturales (agro écologiques). Lorsque ces mesures ne suffisent pas, et dans le cadre des principes de la protection intégrée, ils utilisent certains pesticides de synthèse autorisés par la réglementation européenne et française, compatibles avec leur stratégie technique de protection des cultures. Ces pesticides de synthèse étant utilisés en dernier recours, leur utilisation est significativement inférieure à celle observée dans nos parcelles cultivées selon les méthodes de l'agriculture conventionnelle.

Le Collectif a mesuré cette différence en comparant les IFT des parcelles "Zéro Résidu de Pesticides" et des parcelles "conventionnelles" des adhérents labellisés. La diminution moyenne de l'IFT (pesticides de synthèse), sur les fruits et légumes labellisés en 2018, est de 51%. L'étude a été menée sur 492 parcelles labellisées "Zéro Résidu de Pesticides" en 2018 (plein champs et serres).

Des experts auprès du Conseil d'administration du Collectif

Le Collectif Nouveaux Champs a sollicité 4 experts scientifiques, technique et communication pour "épauler" le Conseil d'administration :

• **Jacques Rouchaussé**

Président du CTIFL, Président de Légumes de France.

• **Hubert de Rochambeau**

Président du centre INRA Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux.

• **Catherine Regnault Roger**

Professeur des universités émérite, membre de l'Académie d'Agriculture de France et de l'Académie Nationale de Pharmacie.

• **Patrick Beauvain**

Communicant, avantages emark.

Le Label au cœur de la promesse

Un "macaron" Zéro Résidu de Pesticides applicable sur l'ensemble des emballages des marques des adhérents qui parle au consommateur.



L'ambition

Les fondamentaux du projet et du "label" partagé

Créer et développer un label "Zéro Résidu de Pesticides" qui fait référence sur le marché. Un label :

- Adossé aux marques des entreprises
- Piloté comme une marque collective
- Piloté par des entreprises liées entre elles et membres d'un nouveau Collectif d'acteurs volontaires
- Ouvert à toutes les entreprises de production de la filière française



Le processus de Labellisation

Toute entreprise de production française adhérente au Collectif Nouveaux Champs désirant utiliser le label ZRP verra sa demande examinée par le comité de labellisation. Celui-ci donne une position sur la base de l'avis du Comité d'Agrément du Collectif Nouveaux Champs et du rapport d'audit de l'organisme de contrôle externe.

- La position favorable déclenche la signature de l'accord d'utilisation du label (pour 1 an, renouvelable) entre Le Collectif Nouveaux Champs et l'adhérent.
- Le lancement commercial est alors possible.
- Une position défavorable entraîne une réexpertise du dossier.

Nous souhaitons

- Donner plus de puissance au "label" sur les étals (effet de gamme, présence 12 mois sur 12, visibilité, notoriété, crédibilité)
- Partager l'effet d'expériences technique, commerciale et marketing
- Mutualiser les efforts et les moyens !



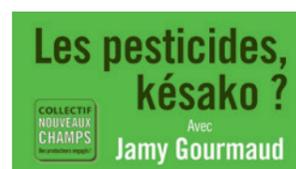
Pour garder la santé, n'oubliez pas de manger des fruits et des légumes !

Communiquer, partager...

Nous construisons un programme de communication ambitieux pour expliquer et impliquer le consommateur dans notre démarche. Nous allons tout naturellement valoriser le savoir-faire des agriculteurs français.

- Cette initiative de production ambitieuse doit permettre aux producteurs volontaires de mieux valoriser leur travail et d'obtenir une juste rémunération, notamment pour poursuivre leurs démarches de progrès.
- Les ressources du Collectif Nouveaux Champs sont basées sur les cotisations des membres adhérents.
- Elles sont de deux natures : une cotisation fixe et une cotisation proportionnelle au CA lié à la marque "Zéro Résidu de Pesticides".
- Ces cotisations sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration du Collectif.
- L'utilisation de cette ressource est principalement orientée vers le financement d'une stratégie de promotion et de communication ambitieuse.

Il faut expliquer la démarche ! Des vidéos pédagogiques avec Jamy Gourmaud et des producteurs pour expliquer comment on obtient "Zéro Résidu de Pesticides"



Le Collectif a fait le choix de réaliser, avec le célèbre journaliste et présentateur Jamy Gourmaud, une série de 5 vidéos pédagogiques. Le premier épisode, "Les pesticides, Késako ?", sera diffusé début novembre 2018 sur le site web du Collectif et les réseaux sociaux. Conjointement, ont été réalisés, dans les exploitations agricoles des adhérents, des vidéos sous forme de témoignages pour expliquer les bonnes pratiques agricoles qui permettent d'atteindre le "Zéro Résidu de Pesticides".

L'offre collective 24 espèces labellisées à ce jour et 10 espèces à venir, une offre 12 mois sur 12, une gamme de 45 références et près de 30.000 tonnes de fruits et légumes dès 2018 !

Printemps : fraises, kiwis, pommes, bananes, pruneaux, betteraves, champignons, choux fleur, concombres, cresson, tomates, échalotes, poireux, pommes de terre, radis, radis noirs, mâche et jeunes pousses...

Automne : bananes, framboises, groseilles, kiwis, poires, pruneaux, ail, betteraves, carottes, champignons, choux, courges, tomates, cresson, échalotes, navets, oignons, patates douces, poireaux, pommes de terre, mâche, radis, radis noirs...

Été : abricots, cassis, fraises, framboises, groseilles, melons, mûres, myrtilles, pastèques, pruneaux, bananes, ail, mâche, betteraves, carottes, champignons, choux, concombres, cresson, oignons, échalotes, poireaux, pommes de terre, radis, radis noirs...

Hiver : bananes, kiwis, pommes, pruneaux, ail, betteraves, carottes, champignons, choux, concombres, courges, cresson, échalotes, navets, oignons, poireaux, pomme de terre, mâche et jeunes pousses, radis, radis noirs...

La plateforme commune s'appuie sur :

- Une promesse identique
- La même méthodologie pour garantir la promesse (Cahier des charges technique et qualité)
- La capacité à s'adapter à toutes les espèces végétales
- Le contrôle du référentiel par un tiers
- La juste rémunération du producteur
- L'engagement dans un collectif pour mutualiser ce développement
- L'acceptation des règles définies dans le processus de labellisation

CONTACTS

Gilles Bertrandias Président du Collectif Nouveaux Champs
g.bertrandias@rougeline.com

David Dubois Président du Comité d'Agrément
contact@sceasables.fr

Guy de Foucaud Président du Comité de Labellisation
guy.defoucaud@pom-alliance.fr

Julie Sabourin Responsable qualité et technique
j.sabourin@nouveaux-champs.fr



En savoir plus : www.nouveaux-champs.fr